

entrent dans votre pays francs de droits, nous accorderons l'admission en franchise dans le Canada des articles de même nature; ou si vous voulez admettre ces articles sur vos marchés en réduisant les droits au-dessous des droits ordinaires, nous diminuerons les droits sur ces mêmes articles qui sont expédiés dans notre pays, si ces honorables messieurs croient ce qu'ils ont dit depuis ces dernières années, savoir, qu'un traité de réciprocité dans les produits naturels ruinerait les cultivateurs de notre pays, qu'offrent-ils aujourd'hui aux Etats-Unis?

Ils disent aux Etats-Unis que s'ils acceptent cette offre ils ruineront nos cultivateurs, mais, disent-ils nous vous laissons libres, et si vous désirez ruiner nos cultivateurs, vous n'avez qu'à accepter notre offre. Le parti conservateur est-il en faveur de la réciprocité dans l'échange des produits naturels? Pas un seul de ses membres ne l'est. Je défie qui que ce soit parmi les honorables députés de la droite de dire qu'il est en faveur d'un traité de réciprocité dans les produits naturels avec les Etats-Unis. Et s'ils ne sont pas en faveur d'un traité, et s'ils ne veulent pas gêner la politique nationale, directement ou indirectement; si d'un côté ils excluent les matières premières et les produits naturels du pays et, de l'autre côté, s'ils excluent les articles manufacturés dans le pays, j'aimerais à savoir quels articles le traité comprendra.

On nous a dit que, en 1888, sir Charles Tupper avait fait aux Etats-Unis une offre absolue de réciprocité. Jamais sir Charles Tupper n'a fait, de bonne foi, une offre au gouvernement américain au sujet d'un traité. J'affirme, comme je l'ai déjà affirmé, que sir Charles Tupper n'a jamais fait, de bonne foi, une offre aux commissaires nommés par le gouvernement de Washington en 1888. Et pourquoi n'en a-t-il pas fait? Parce qu'on ne lui avait conféré ni le pouvoir ni l'autorité de faire une offre de cette nature au gouvernement américain.

Antérieurement à la nomination des commissaires, qui devaient régler la question des pêcheries en 1887, le secrétaire Bayard a écrit à sir Charles Tupper dans le cours de mai. Sa lettre félicitait sir Charles Tupper de sa nomination—car il savait que c'était un de ses côtés faibles. Il espérait qu'il ferait partie de la commission qui devait se réunir à Washington l'automne suivant, ce que sir Charles Tupper demanda plus tard, d'après sa propre lettre, et il fut nommé un des commissaires pour le Canada aux fins de régler les difficultés qui existaient entre les deux pays.

Or, suivant cette lettre, écrite par M. Bayard, qui connaissait la politique et les vues du gouvernement américain sur la question commerciale, qui savait ce que son gouvernement voulait faire à cette époque, le secrétaire Bayard lui proposait de discuter toutes les relations commerciales du pays quand ces commissaires seraient nommés, et voici ce que dit sa lettre. Après l'avoir félicité de son habileté et de son patriotisme, etc., il continuait :

La difficulté immédiate qu'il s'agit de régler se trouve dans le traité de 1818 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, lequel a toujours été une *questio vexata* depuis qu'il a été conclu.

Je suis convaincu que nous cherchons tous deux à obtenir un règlement juste et durable—et il n'y a qu'un moyen de réussir—c'est par une discussion franche, sur un principe libéral et digne d'hommes d'Etat, de toutes les relations commerciales des deux pays.

Je dis commerciales, parce que je ne propose pas d'inclure, même d'une manière indirecte, ou par une intention quelconque, partielle ou détournée, les relations poli-

tiques du Canada et des Etats-Unis, ni d'affecter l'indépendance de l'un ou l'autre pays.

Cela équivaut à dire à sir Charles Tupper: Vous êtes à la veille d'être nommé commissaire; cherchez à faire comprendre à votre gouvernement, et par lui au gouvernement anglais, qu'il devrait autoriser les commissaires à négocier d'après ces données. Mais le gouvernement anglais n'a pas conféré ces pouvoirs. Je crois que sir Charles Tupper était favorable à des relations commerciales plus étendues avec les Etats-Unis, mais le gouvernement, à Ottawa, n'était pas en faveur de cette politique, et les instructions ne furent pas données. Comment le sais-je? Voici les instructions qui ont été données aux commissaires :

Attendu que dans le but de considérer et régler à l'amiable, de concert avec les plénipotentiaires à être nommés par nos bons amis, les Etats-Unis d'Amérique, toutes ou l'une des questions relatives aux droits des pêcheries maritimes contiguës à l'Amérique Britannique du Nord et à Terre-Neuve, lesquelles sont en litige entre notre gouvernement et celui de nos bons amis susdits, et toute autre question qui pourra surgir et que les plénipotentiaires respectifs pourront être autorisés à considérer et régler par leurs gouvernements respectifs.

"Pourront être autorisés." Ces instructions ont été données le 24 octobre 1887. Les Etats-Unis attendirent dix-huit jours après que ces instructions eurent été données aux plénipotentiaires anglais, et alors, ils donnèrent des instructions rédigées presque dans les mêmes termes, donnant le même pouvoir que celui que l'Angleterre avait accordé à ses plénipotentiaires. Conséquemment, toute la question commerciale était en dehors des pouvoirs conférés aux commissaires par leurs gouvernements respectifs.

Permettez-moi de lire les instructions données aux plénipotentiaires de Washington.

Pour se rencontrer et conférer avec les plénipotentiaires représentant le gouvernement de Sa Majesté britannique dans le but de considérer et régler à l'amiable toutes ou l'une des questions relatives aux droits des pêcheries maritimes contiguës à l'Amérique Britannique du Nord et à Terre-Neuve, lesquelles sont en litige entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de Sa Majesté britannique, et toute autre question qui pourra surgir et qu'ils pourront être autorisés à considérer et régler par leurs gouvernements respectifs.

Vous remarquerez que la rédaction est à peu près la même. Sir Charles Tupper a dit qu'il avait offert aux plénipotentiaires de régler, sur une base plus large, la question des relations commerciales entre les deux pays. Il n'avait pas le pouvoir de faire cette offre, et l'offre et la réponse à l'offre ne furent pas insérées dans les protocoles. On a dit qu'elle s'y trouvait, mais quand ils furent déposés devant cette chambre, je constatai que l'offre était imprimée sur une feuille volante et elle n'était signée de personne, mais elle avait été publiée, ainsi que marquée "Par l'autorité du conseil privé."

Peut-on prétendre que sir Charles Tupper a fait une offre réelle? Comment aurait-il pu la faire quand, dans le même temps que sir Charles Tupper était à Washington, chaque député qui se levait dans cette chambre condamnait la réciprocité, déclarant qu'elle ruinerait les intérêts des cultivateurs canadiens? Il est vrai que, quand sir Charles Tupper fut de retour, il blâma ouvertement plusieurs de ces discours. On a prétendu qu'il y avait eu du tumulte dans une de leurs réunions, et que sir Charles Tupper leur avait dit que, si la politique qu'il préconisait n'était pas d'accord avec les vues du parti conservateur, il partirait, et c'est ce qu'il fit en retournant à son poste en Angleterre.